

ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT " NOTICE "
AAP "Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique"

Il vous est demandé de compléter cette annexe, et de la joindre impérativement à votre demande d'aide.

Les onglets sont à compléter avec soin, car la qualité de vos saisies peut influencer la recevabilité de votre demande !
En effet, veiller toujours à respecter les seuils ou les taux planchers ou plafonds prévus dans l'appel à projets.

Onglet "Dépenses" Les informations relatives à votre structure, nom et durée prévisionnelle du projet, le montant de vos dépenses prévisionnelles, le libellé et la description des postes de dépenses sont à renseigner.

Certaines des informations saisies dans l'onglet "Dépenses" vont se reporter automatiquement dans les autres onglets. Vous n'aurez ainsi pas à renseigner plusieurs fois les mêmes informations !

Les catégories de dépenses sont, elles, prédéfinies en fonction des critères de l'appel à projet et ne doivent pas être modifiées.

Onglet "Ressources" Il est à compléter pour tous les financements sollicités afin de réaliser votre projet. Attention toutefois, lorsque le financement sollicité ou obtenu concerne des dépenses pour lesquelles le FEDER, le FSE + ou le FTJ n'est pas sollicité, alors vous devez calculer la part de ce financement que vous ne valorisez pas au titre de la demande de financement européen.

Par exemple :

Vous sollicitez les services de l'Etat pour votre projet dans sa globalité (dépenses de fonctionnement de la structure et dépenses de personnels des salariés affectés au projet). Ce projet est estimé à 800 000 € de dépenses, et le cofinancement sollicité auprès de l'Etat est de 200 000 €.

La part des dépenses de fonctionnement de la structure (500 000 €) que l'Etat finance n'est pas éligible à l'appel à projets auquel vous candidatez.

La demande de financement européen porte, donc, uniquement sur les dépenses de personnel. Ces dépenses de personnel sont estimées à 300 000 €.

La part de l'aide de l'Etat qui devra figurer dans votre onglet "Ressources" devra donc être proratisée comme suit : 300 000 x (200 000/800 000), soit 75 000 €

Onglet "Synthèse" Il est automatiquement rempli à partir des saisies effectuées dans les onglets "Dépenses" et "Ressources"

Ce sont ces informations qui seront à saisir dans e-Synergie.



Bon à savoir !

Une cellule  nécessite que vous renseigniez la donnée attendue

Une cellule  comporte des choix sur listes vous permettant de sélectionner une réponse prédéfinie.

Une cellule  comporte des formules de calculs ou des alertes automatisées **et ne nécessitent aucune saisie de votre part**

Ne pas changer le format Excel ".xslm" lors de l'enregistrement



Version AAP "Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique" 2023

Intitulé du projet :	SUP amU		
Nom ou Raison Sociale (pas de sigle) :	Aix-Marseille Université		
Dates prévisionnelles de votre projet.	Début :	01/07/2025	
	Fin :	30/06/2028	
	Durée en nombre de mois :	36	
Souhaitez-vous mobiliser l'option de coûts simplifiés à 7% pour couvrir vos coûts indirects ?	oui		

Mémo : Les dépenses éligibles constituent le coût total éligible du projet. Elles doivent être :
- liées au projet ;
- prévues dans le plan de financement du projet ;
- présentées en hors taxe (HT) ;

Liste des dépenses exclues :
- Frais de personnel directs,
- Des équipements basiques de type PC, tablettes, souris, clavier, caméra en tant que périphérique d'ordinateur « webcam », imprimante, scanner, etc. & logiciels bureautiques usuels (suite office...),
- Des devis ou factures inférieurs à un seuil de 3 000 € HT
- Des dépenses qui ne portent pas exclusivement sur les systèmes numériques.
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- Des apports en nature,
- Des frais immobiliers,
- Des amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonérations de charges, Les frais débiteurs, agios et autres frais financiers, les aléas et les provisions pour risques
- Des dépenses inéligibles mentionnées dans les règlements européens et dans le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période de programmation 2021-2027
- Des dépenses bénéficiant déjà du soutien d'un autre fonds, programme, instrument de l'Union ou plan de relance tel que le Plan National de Reliance et de Résilience (PNRR).

CATEGORIE DE DEPENSES	LIBELLE DU POSTE DE DEPENSES	Expliquer ci-dessous pourquoi ce coût est rattachable directement à l'opération (SON UTILITE/USAGE)	BREVE DESCRIPTION TECHNIQUE	PIECE SUPPORT PERMETTANT DE CONSTATER LE COUT	Si le coût présenté dans la colonne I est différent du coût figurant sur votre document support probant alors merci d'expliquer ci-dessous les variations	CETTE DEPENSE EST ELLE ENGAGEE A LA DATE DU DEPOT ?	MONTANT PREVISIONNEL HT
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS							
Attention, les coûts d'investissement en actif corporels et incorporels doivent bien être distinguables des coûts inéligibles. A défaut, l'intégralité de la dépense présentée sera écartée.							
Actif corporel / incorporel	IS : acquisition d'un réseau de capteur	IS : acquisition de capteurs performants pour détecter les fuites d'eau d'un réseau sans multiplier l'équipement autour de la gestion des risques (sécurité).	EX : capteur qui fonctionne en synergie détection des fuites/compteur.	indiquer si les pièces support sont remises. Pour vérifier leurs conformités, merci de vous référer à l'ANNEXE 7 GRILLE DES PIECES A JOINDRE - onglet Dépenses. Ex. devis, facture, etc.			
Actif corporel	SERVEURS : Acquisition de 5 serveurs équipés de 4 GPU de type H100 et d'1 To de ram chocun.	Le choix matériel de la technologie GPU H100 de NVIDIA avec une capacité mémoire de l'ordre du TO et à haute bande passante pour notre plateforme de calculs se justifie par plusieurs arguments clés : Le premier est sa performance inégalee en calcul intensif car cette technologie est conçue pour gérer des charges de travail massivement parallèles. Elle permet de maximiser la précision tout en optimisant les temps de calcul, particulièrement dans le domaine de l'IA. Avec son moteur de 4ème génération, le H100 accélère de manière significative l'entraînement pour des modèles complexes ce qui est le cas de notre projet. Le H100 intègre une mémoire HBM3 (High-Bandwidth Memory) qui permet de charger et traiter des ensembles de données volumineux et complexes. Enfin cette technologie est conçue pour maximiser l'efficacité énergétique ce qui nous permet de bénéficier de puissantes capacités de calcul tout en réduisant les coûts opérationnels liés à la consommation d'énergie.	une estimation de 4 GPU de type H100 par tranche de 60 personnes simultanées, avec environ 250 Go de mémoire GPU. Pour pouvoir faire face à nos besoins (300 connections simultanées), l'architecture cible est une plateforme totalisant 5 fois 4 GPU et 5 fois 1 To montés en réseau	SUD_DEVIS_SERVEURS_SUP_amU SUD_NOTE_JUSTIF_ACHATs SUP AMU		non	597 007,14

Actif corporel / incorporel	STOCKAGE : un espace de stockage 1 pétoactet (Po)	L'achat d'un espace de 1 pétoactet (Po) pour le stockage de données dans le domaine du traitement automatique du langage naturel (NLP), se justifie par le fait que les NLP repose sur l'analyse et l'exploitation de vastes ensembles de données textuelles pour entrainer des modèles intelligents capables de comprendre, générer et interagir en langage naturel. L'augmentation des volumes de données, incluant des corpus massifs, des bases de données qui peuvent être multilingues dans la cas de notre projet, des documents non structurés, et du contenu web, nécessite des capacités de stockage importantes. Par ailleurs Les modèles de NLP que nous comptons utiliser dans ce projet sont sur des architectures de type transformer comme GPT sont de plus en plus complexes et nécessitent une infrastructure de stockage robuste pour conserver les poids des modèles et les versions pré-entraînées et adaptées à différentes tâches ou domaines. Chaque version d'un modèle ou d'un corpus textuel doit être conservée pour assurer la traçabilité et permettre des ajustements futurs. Cela génère un besoin accru de stockage à long terme pour les versions successives des données et des modèles. En conclusion, investir dans une solution de stockage massif comme 1 représente une optimisation des coûts à long terme. Plutôt que d'avoir à investir progressivement dans des extensions de stockage, souvent plus coûteuses et nécessitant des ajustements d'infrastructure, l'achat d'un large espace de stockage d'un coup permet de réduire les dépenses futures et de stabiliser les coûts opérationnels.	Cette plateforme sera connectée à notre système de stockage qui intégrera notre modèle d'IA, les données brutes et les données prétraitées, ainsi que les logs. Ces derniers seront utilisés pour l'amélioration continue du modèle et des réponses. En intégrant l'évolution attendue de nos données, nous évaluons le besoin à environ 1 Po. Il s'agira d'un Po répliqué pour un stockage ultra performant de type NVMe (non volatile memory express) pour le RAG.	SUD_DEVIS_STOCKAGE_1_SUP_amU SUD_DEVIS_STOCKAGE_2_SUP_amU SUD_NOTE_JUSTIF_ACHATS SUP AMU			450 000,00
					non		
Actif corporel / incorporel	Réseau&accessoires: Équipement divers	Acquisition d'équipements réseaux faible latence pour interconnecter les GPU Hébergement des serveurs et du stockage (routeurs, licences, baie) Acquisition des licences vmware pour mettre à disposition les machines virtuelles pour les ingénieurs Acquisition de logiciels spécialisés dédiés à ce projet	Le devis HPE de 37 166.07 € HT, correspond à un besoin d'interconnexion à haute performance et à très faible latence pour interconnecter les GPU présents sur les différentes plateformes serveur. Celui de 101 154 € HT représente l'acquisition de licences nécessaires permettant la mise en œuvre d'un cluster Kubernetes et fournissant une technologie de conteneurisation permettant l'isolation des différentes charges de travail (production, tests ..). Évitant ainsi un effondrement global des ressources globales en cas de débordement d'accès aux ressources.	SUD_DEVIS_RESEAU&ACCESSOIRES_1_SUP_amU SUD_DEVIS_RESEAU&ACCESSOIRES_2_SUP_amU SUD_NOTE_JUSTIF_ACHATS SUP AMU			138 320,07
					non		
						Sous-total (1)	1 185 327,21
DEPENSES DE PRESTATIONS EXTERNES DE SERVICES							
GARANTIE : •Garantie constructeur incluse dans l'acquisition du matériel. Eligible. •Extension de garantie. Inéligible. Attention, si les coûts ne peuvent pas être distingués l'intégralité de la dépense présentée sera écartée. COÛTS DE MAINTENANCE, LOCATION DE LICENCES (5ans), LOCATION D'ESPACE DE STOCKAGE, CONSEILS, PRESTATIONS LIEES AU DEPLOIEMENT DU SERVICE : Ces coûts sont éligibles lorsqu'ils sont pleinement nécessaires à la réalisation du projet, et au prorata de sa durée de réalisation							
Prestation	Ex : Installation d'un réseau de capteur	Ex : Installation des capteurs par un prestataire nécessaire à la réalisation de l'opération.	Le porteur n'a pas les ressources internes techniques pour réaliser cette action et/ou dans le cadre de ce projet il est porteur d'acquiesce une prestation de service en même temps que l'acquisition du matériel pour des raisons à la fois techniques et économiques	Indiquer ici les pièces supports transmises. Pour vérifier leurs conformités, merci de vous référer à l'ANNEXE 7 GRILLE DES PIECES A JOINDRE - onglet Dépenses. Ex. devis, facture, etc.			
Prestation							
Prestation							
						Sous-total (2)	0,00
Option de coûts simplifiés	Taux forfaitaire de 7 % des coûts directs.	7 %				Sous-total OCS (3)	0,00
						TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 185 327,21



Version AAP "Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique" 2023

Intitulé du projet :
Nom ou Raison Sociale
Dates prévisionnelles de votre projet

SUP amU
Aix-Marseille Université
Début 01/07/2025
Fin 30/06/2028

ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT "RESSOURCES"
PROGRAMME SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET MASSIF ALPIN FEDER FSE FTJ 2021 - 2027

FINANCEURS	DEMANDE DE COFINANCEMENT (date et référence d'obtention de l'aide,...)	COUT TOTAL RETENU (par le cofinanceur)	MONTANT ACCORDE (par le cofinanceur)	DUREE PREVISIONNELLE DU PROJET (dans les demandes déposées chez les cofinanceurs)	METHODE DE PRORATISATION (le cas échéant) (1)	MONTANT VALORISE DANS LA DEMANDE D'AIDE	% ET ALERTES AUTOMATISEES
UNION EUROPEENNE (FEDER)	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	678 007,17 €	57,20 %
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		- €	- €			- €	0,00 %
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		- €	- €			- €	0,00 %
DEPARTEMENT (à préciser)		- €	- €			- €	0,00 %
AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00 %
SOUS-TOTAL COFINANCEMENTS PUBLICS						678 007,17 €	57,20 %
FINANCEMENT PRIVE (à préciser)		- €	- €			- €	0,00 %
AUTOFINANCEMENT	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	507 320,04 €	42,80 %
TOTAL DES RESSOURCES	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	Ne rien saisir	1 185 327,21 €	100,00 %

(1) Cofinancements et méthode de proratisation :
Si le projet fait l'objet d'un ou plusieurs cofinancement 3 cas de figures sont possibles :
1) L'assiette du projet financé retenue par le FEDER et celle du ou des cofinanceurs sont identiques (coût total éligible FEDER = coût total retenu cofinanceur) : aucune proratisation n'est appliquée
2) L'assiette du projet financé retenue par le FEDER est plus large que celle du ou des cofinanceurs (coût total éligible FEDER > coût total retenu cofinanceur) : aucune proratisation n'est appliquée
3) L'assiette du projet financé retenue par le FEDER est plus restreinte que celle du ou des cofinanceurs (coût total éligible FEDER < coût total retenu cofinanceur) : hors cas particuliers, qui seront traités en cours d'instruction, une proratisation est appliquée via la clef de répartition suivante : montant de l'aide FEDER = montant accordé par le cofinanceur*coût total éligible FEDER/coût total retenu cofinanceur.
Exemple : un projet dont le coût total éligible retenu par le FEDER est de 100 000€, et dont le coût total retenu par un autre cofinanceur est de 150 000 €, avec subvention accordée par le cofinanceur de 60 000 €, le montant de l'aide FEDER proratisé sera de : 60 000*100 000/150 000 = 40 000 €

ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT " SYNTHÈSE "
PROGRAMME PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR ET MASSIF DES ALPES FEDER FSE+ FTJ 2021 - 2027

Version AAP "Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique" 2023

Intitulé du projet :
 Nom ou Raison Sociale

SUP amU
 Aix-Marseille Université

Seuls les montants prévisionnels de dépenses (par catégorie) et de ressources (par financeur) sont à saisir dans la demande d'aide d'e-Synergie

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL	RESSOURCES	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS	1 185 327,21 €	UNION EUROPEENNE	678 007,17 €
DEPENSES DE PRESTATIONS EXTERNES DE SERVICES	- €	ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)	- €
OCS 7 %	- €	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	- €
		DEPARTEMENT (à préciser)	- €
		AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)	- €
		TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	678 007,17 €
		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €
		AUTOFINANCEMENT	507 320,04 €
TOTAL DES DEPENSES	1 185 327,21 €	TOTAL DES RESSOURCES	1 185 327,21 €

Votre plan de financement est équilibré

- €